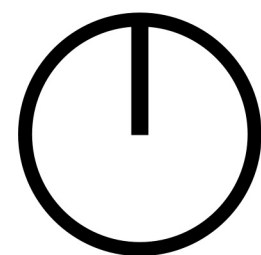


VERDI



REVISION GENERALE DU PLU

Commune d'OPTÉVOZ



REGLEMENT GRAPHIQUE

Vue d'ensemble - échelle 1/5500

Délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2025

LEGENDE

Division du territoire par zones

- UA - zone urbanisée correspondant au centre-bourg (centralité)
- UB - zone urbanisée correspondant au tissu résidentiel
- UL - zone urbanisée à vocation d'équipements
- Ui - zone urbanisée à vocation d'activités économiques
- AU - zone à urbaniser à vocation d'habitat correspondant au secteur "Les Romains"
- A - zone agricole
- Are - zone agricole correspondant aux réservoirs de biodiversité
- AI - secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) correspondant au garage automobile
- N - zone naturelle
- Nre - zone naturelle correspondant aux réservoirs de biodiversité
- Ne - sous-secteur de la zone N correspondant à la déchèterie
- NL - zone naturelle à vocation d'équipements et de loisirs

Prescriptions réglementaires

- Secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteur de mixité sociale (L.151-15 du CU)
- Emplacements réservés (ER)
- Ensembles bâtis à protéger pour motif patrimonial (L.151-19 du CU)
- Espaces verts à protéger (L.151-19 ou L.151-23 du CU)
- Zone humide à préserver (L.151-23 du CU)
- Ripisylve à protéger (L.151-23 du CU)
- Tourbière à préserver (L.151-23 du CU)
- Secteur de risques (se reporter à la carte des transcriptions réglementaires)
- Éléments bâtis à préserver (L.151-19 du CU)
- Bâtiments pouvant potentiellement changer de destination au sein des zones A et N
- Arbres remarquables à protéger (article L151-23 du CU)
- Linéaires commerciaux à préserver (L151-16 du CU)
- Haies, alignements d'arbres à préserver (L.151-23 du CU)
- Pierres plantées à maintenir (L.151-19 du CU)
- Cheminement doux à créer ou à conserver (L.151-38 du CU)
- Etang, mares à préserver (L151-23 du CU)

Informations complémentaires

- Bâtiments agricoles entraînant un périmètre de réciprocité
- Périmètres de réciprocité liés aux bâtiments agricoles
- Cours d'eau

Périmètre de protection du captage de Pré Bonnet

- Eloigné
- Immédiat
- Rapproché 1
- Rapproché 2

